

Délibération du conseil municipal

Du 23 mai 2013

n° 8

page 1/1

Rapporteur : Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET :** Tarifs de l'accueil périscolaire - Année 2013/2014

Mesdames, Messieurs,

*Des accueils périscolaires sont organisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault, pour pallier les besoins des familles en dehors du temps scolaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°11 du conseil municipal du 24 mai 2012 relative aux tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2012/2013,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des accueils périscolaires afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – février 2013 = +1 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2013/2014, les tarifs des accueils périscolaires de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Année scolaire 2012/2013	Année scolaire 2013/2014
QF > 380,22 €	1,87 € (la séance)	1,88 € (la séance)
QF < ou = 380,22 €	1,30 € (la séance)	1,31 € (la séance)

de valider le calcul du quotient familial joint en annexe

d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération,

d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013, n° 3955  
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER